



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 22 décembre 1977

Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS

SIREN : 784 453 250

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 30 juin 2022

FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS
SIREN : 784 453 250

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 juin 2022

Aux Membres de l'**Association FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association **FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note sur le CROD et le CER de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

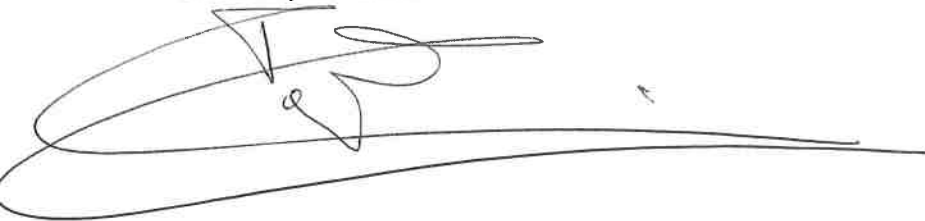
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

Bilan

Bilan

ACTIF	Exercice 30/06/2022			Exercice 30/06/2021
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	216 070	203 794	12 276	12 276
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	21 335	21 335	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	12 276		12 276	12 276
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	182 459	182 459	0	0
Immobilisations corporelles	7 937 218	1 346 560	6 590 658	2 839 573
Terrains	17 989		17 989	17 989
Constructions	184 995	89 938	95 057	103 527
Installations techniques, matériel et outillage industriels	920 052	794 171	125 881	122 350
Autres immobilisations corporelles	385 488	351 741	33 747	39 932
Immobilisations corporelles en cours	10 394		10 394	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 418 300	110 709	6 307 591	2 555 775
Immobilisations financières	1 991 569	0	1 991 569	1 967 568
Participations et Créances rattachées	1 985 699		1 985 699	1 962 807
Autres titres immobilisés	268		268	268
Prêts				
Autres	5 602		5 602	4 493
ACTIF IMMOBILISE (I)	10 144 857	1 550 354	8 594 503	4 819 417
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	189 504		189 504	202 423
Avances et acomptes versés sur commandes	18 767		18 767	114 347
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	148 497		148 497	35 538
Créances reçues par legs ou donations	4 197 675	6 200	4 191 475	2 999 201
Autres	200 784		200 784	209 182
Valeurs mobilières de placement	7 224 479		7 224 479	7 203 845
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	22 805 208		22 805 208	23 070 932
Charges constatées d'avance	50 414		50 414	1 340 617
ACTIF CIRCULANT (II)	34 835 328	6 200	34 829 128	35 176 084
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	44 980 184	1 556 554	43 423 631	39 995 501

Bilan

Bilan

PASSIF	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 185 274	1 185 274
Fonds propres statutaires	2 852 845	2 852 845
Fonds propres complémentaires	3 393 630	3 393 630
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	6 322 142	5 979 651
Autres		
Report à nouveau	11 404 039	8 281 893
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 046 436	3 383 580
Situation nette (sous total)	24 111 493	25 076 872
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 681	5 014
Provisions réglementées		
Total I	24 114 174	25 081 887
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	9 006 049	5 184 034
Fonds dédiés	1 155 143	1 289 641
Total II	10 161 192	6 473 675
PROVISIONS		
Provisions pour risques	456 049	456 049
Provisions pour charges	7 031	7 023
Total III	463 080	463 072
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 734	1 649
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 363 799	1 758 094
Dettes des legs ou donations	616 437	403 720
Dettes fiscales et sociales	518 357	508 858
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 184 708	5 227 765
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	150	76 782
Total IV	8 685 185	7 976 868
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + III bis + IV + V)	43 423 631	39 995 501

n

Compte de résultat

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 165 711	411 312
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	94 775	43 777
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	157 237	209 545
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 568 645	6 573 537
Mécénats	38 118	7 057
Legs, donations et assurances-vie	5 562 675	7 359 887
Contributions financières	161 577	212 546
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8	980
Utilisations des fonds dédiés	297 015	215 085
Autres produits	590	157
Total I	14 046 350	15 033 883
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	17 672	6 444
Variation de stock	12 920	156 745
Autres achats et charges externes	7 940 209	5 795 136
Aides financières	4 159 861	2 961 368
Impôts, taxes et versements assimilés	134 931	100 455
Salaires et traitements	1 798 996	1 359 826
Charges sociales	777 083	591 845
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	83 349	94 022
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	141 742	661 515
Autres charges	86 761	20 570
Total II	15 153 526	11 747 925
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 107 176	3 285 958

n

Compte de résultat

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	72 265	120 613
Total III	72 265	120 613
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		46
Total IV	0	46
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	72 265	120 568
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-1 034 910	3 406 525
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	3 273	13 941
Total V	3 273	13 941
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	1 850	23 416
Total VI	1 850	23 416
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 423	-9 475
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 948	13 471
Total des produits (I + III + V)	14 121 888	15 168 437
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	15 168 324	11 784 858
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 046 436	3 383 580
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		3 877
Prestations en nature	43 729	32 339
Bénévolat	2 663 853	1 118 306
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2 707 582	1 154 522
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	43 729	36 216
Prestations en nature		
Personnel bénévole	2 663 853	1 118 306
TOTAL	2 707 582	1 154 522

n

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FFC COMPTES COMBINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 43 423 631 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 1 046 436 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/11/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Fédération Française de Cardiologie

Identité et objet social

La Fédération Française de Cardiologie (FFC) une association fondée le 13 août 1964 et reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1977.

Une vocation collective mobilisée pour faire reculer les maladies cardiovasculaires.

Elle groupe les associations régies par la loi de 1901, ayant un but identique au sien à savoir :

- D'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires ;
- De promouvoir et favoriser la recherche en cardiologie ;
- D'informer et initier le public sur les gestes qui sauvent ;
- D'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des personnes atteintes de pathologie(s) cardiovasculaire(s) ;
- De coordonner, dans le cadre statutaire, les actions des diverses associations adhérentes ;
- D'assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public ;
- D'assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La FFC se mobilise autour de 4 missions prioritaires :

- La prévention en informant sur les dangers des maladies cardiovasculaires et les moyens de s'en prémunir
- La sensibilisation et l'initiation aux Gestes Qui Sauvent
- Le soutien, la promotion de la recherche cardiovasculaire en étant l'un des premiers financeurs indépendants dans ce domaine
- L'accompagnement en réadaptation des patients cardiaques

Moyens mis en oeuvre

Pour réaliser ses missions, la FFC s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles. Les missions de la FFC sont impulsées localement par son maillage territorial au travers des Associations régionales de Cardiologie (AC) qui sont-elles mêmes composées de Clubs Cœur et Santé.

Les Associations régionales adhérentes signent une Charte Fédérale. La Fédération compte 27 associations régionales rassemblant plus de 269 Clubs Cœur et Santé.

L'essentiel des ressources de l'association proviennent de la générosité du public (dons, libéralités).

Les associations de Cardiologie

Les associations a pour objet :

- D'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardio-vasculaires ;
- De promouvoir et de favoriser les recherches médicales tout particulièrement dans le domaine des maladies cardio-vasculaires ;
- D'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques dans la vie sociale ;

Règles et méthodes comptables

- De sensibiliser et de former le public aux « gestes qui sauvent » ;
- De représenter les patients atteints de maladies cardio-vasculaires.

Toutes ces actions sont menées en lien avec celles de la Fédération Française de Cardiologie.

Les moyens d'actions de l'Association sont notamment :

- Les publications, cours, conférences, prix, bourses, expositions, etc.
- L'information par tous médias effectués avec le concours des organes de presse, de radio et de télévision.
- La création et le développement des Clubs 'Cœur et Santé' destinés à démultiplier les activités de l'Association.

Les clubs 'Cœur et Santé' sont des sections de l'Association qui concourent à la réalisation des objectifs.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

PRESENTATION DES PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Pour donner une vision d'ensemble de la FFC et des Associations de Cardiologie, les différentes entités ont choisi de présenter des comptes combinés.

Une convention conclue entre la FFC et les Associations de Cardiologie précisent les modalités et le périmètre retenu pour la réalisation de la combinaison des comptes.

Les parties présentent entre elles des liens étroits caractérisés notamment par :

- Des dirigeants communs (membres du Conseil d'Administration) ;
- Un financement de la part de la Fédération Française de Cardiologie vers les Associations de Cardiologie sous la forme d'une dotation annuelle ;
- La gestion des legs des Associations de Cardiologie par la Fédération Française de Cardiologie ;
- Des subventions pour la Semaine du Cœur et des participations à la phase III.

Le périmètre de combinaison est défini ci-dessous.

L'entité combinante est la Fédération Française de Cardiologie.

D'un point de vue comptable, afin de donner une image sincère des volumes traités par la FFC et des associations de Cardiologie, les flux de refacturations internes ont été neutralisés au bilan et au compte de résultat. Il en est ainsi :

- Des cotisations versées par les associations à la FFC ;
- Des subventions accordées par la FFC aux AC (Dotation annuelle et semaine du cœur) ;
- Des versements pour la participation à la phase III des régions ;
- Des mise à disposition de personnel.

Ces mêmes retraitements ont été appliqués lors de l'élaboration du CROD et du CER combinés qui comprennent l'ensemble constitué

Règles et méthodes comptables

du CROD et CER de la FFC et de l'ensemble des CROD et CER des Associations de Cardiologie.

Depuis l'exercice clos au 30-06-2018, toutes les comptabilités ont été complètement harmonisées et peuvent être lues indifféremment pour chaque entité ou en combiné.

La SCI Maison du Cœur n'est pas combinée, nonobstant 50% de participation que détient la Fédération Française de Cardiologie. Cette question pourra être réexaminée, notamment en fonction de sa capacité à établir une situation intermédiaire, sachant que la SCI Maison du Cœur clôture ses comptes le 30 Septembre de chaque année et que le groupe FFC clôture ses comptes le 30 juin de chaque année.

La valorisation des heures des bénévoles pour les activités de Prévention, de Phase III, et de fonctionnement exercées dans les associations de Cardiologie est effectuée sur la base d'une moyenne des SMIC mensuels en vigueur du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, chargé en prenant en compte au prorata temporis les incidences des évolutions de taux de charges sociales de 2021 et 2022. La valorisation dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC, soit 10,92€ chargé
- Encadrement : 2 fois le SMIC, soit 21,84€ chargé
- Expertise : 5 fois le SMIC, soit 54,60€ chargé

La valorisation des contributions volontaires en nature dans les Associations de Cardiologie n'est pas exhaustive. En effet, certaines associations n'ont pas recensé l'ensemble des mises à disposition de locaux ou des heures de bénévolat.

Autre particularité : La partie non consommée par les associations de cardiologie des dotations annuelles attribuées par la FFC est portée au passif du bilan au poste de fonds dédiés.

LISTE DES ENTITES CONSTITUTIVES DE L'ENSEMBLE COMBINE

- L'Association de Cardiologie des ALPES, dont le siège social est à GRENOBLE (38043), CHU Hôpital A. Michalon – Rythmologie et stimulation cardiaque BP 217X , représentée par le Professeur Pascal DEFAYE, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'ALSACE, dont le siège social est à STRASBOURG (67091 Cedex), CHU – Nouvel Hôpital Civil, Cardiologie, 1 place de l'Hôpital, BP 426, représentée par le Professeur Patrick OHLMANN, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'ANJOU-MAINE, dont le siège social est à ANGERS (49933 Cedex 9), CHU - Service de Cardiologie, 4 rue Larrey, représentée par le Professeur Alain FURBER, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie ANTILLES-GUADELOUPE dont le siège social est à BASSE-TERRE (97100), Centre Hospitalier, - Av Gaston Feuillard, représentée par le Docteur Narcisse MOUSSINGA, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie ANTILLES-GUYANE, dont le siège social est à CAYENNE (97300), 48 boulevard Jubelin, représentée par le Docteur Jean GANTY, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'AQUITAINE, dont le siège social est à PESSAC (33604 cedex), Hôpital Cardiologique, avenue de Magellan, représentée par son Président, le Professeur Hervé DOUARD, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'Auvergne, dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (63003 cedex 1), CHU Hôpital G. Montpied, Cardiologie 8ème étage, 59 rue Montalembert, représentée par le Professeur Bernard CITRON, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de BOURGOGNE, dont le siège social est à DIJON (21000), CHU François Mitterrand, service de cardiologie, 23 rue Gaffarel, représentée par le Professeur Yves COTTIN, agissant en qualité de président
- L'Association de Cardiologie de BRETAGNE, dont le siège social est à RENNES (35033 Cedex 09), CHRU Hôpital de Pontchaillou, CCP – Niveau 0, 2 rue Henri Le Guilloux, représentée par le Docteur François PAILLARD, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de BRETAGNE OCCIDENTALE, dont le siège social est à BREST (29609 Cedex), Hôpital de la Cavale Blanche, Département de Cardiologie, 2 Bd Tanguy Prigent, représentée par le Professeur Jacques MANSOURATI, agissant en qualité

Règles et méthodes comptables

de Président

- L'Association de Cardiologie du CENTRE-VAL DE LOIRE, dont le siège social est à TOURS (37044 Cedex 9), CHRU Hôpital Trousseau, Avenue de la République, Chambray les Tours, représentée par le Professeur Denis ANGOULVANT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de CHAMPAGNE-ARDENNES, dont le siège social est à REIMS (51092 Cedex), CHU Robert Debré, Cardiologie, Avenue du Général Koenig, représentée par le Professeur Gérard HELFT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie COTE-D'AZUR, dont le siège social est à NICE (06002 Cedex 1) CHU Hôpital Pasteur, Cardiologie, 30 avenue de la Voie Romaine, BP 69, représentée par le Professeur Pierre GIBELIN, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de FRANCHE-COMTE, dont le siège social est à BESANCON (25000), Club Cœur et Santé Arc les gray, 44 avenue Villarceau, représentée par le Professeur Joseph-Philippe ETIEVENT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'ILE-DE-FRANCE, dont le siège social est à PARIS (75011), 167 rue Ledru Rolin, représentée par le Docteur Patrick ASSYAG, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie du LANGUEDOC ROUSSILLON, dont le siège social est à MONTPELLIERS (34080), Local Associatif Simone de Beauvoir, Cardiologie, 39 rue François d'Orbay, représentée par le Professeur Patrick MESSNER-PELLENC, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie du LIMOUSIN, dont le siège social est à LIMOGES (87042 Cedex), CHU Dupuytren, Cardiologie, 2 Av Martin Luther King, représentée par le Professeur Victor ABOYANS, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de LORRAINE, dont le siège social est à VANDOEUVRE LES NANCY (54511 Cedex), CHU – Hôpitaux de Brabois, Association de Cardiologie, Institut Louis Mathieu, Rue du Morvan, représentée par le Professeur Nicolas SADOUL, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de MIDI PYRENEES, dont le siège social est à TOULOUSE (31059 Cedex 9), Centre Hospitalier Rangueil, H1 RDV 1 avenue J. Pouilhes, TSA 50032, représentée par le Professeur Jean FERRIERES, agissant en qualité de président
- L'Association de Cardiologie du NORD-PAS DE CALAIS, dont le siège social est à LILLE (59037 cedex), CHRU – Hôpital Cardiologique, Médecine Vasculaire et HTA, Bd du Pr Jules Leclercq, représentée par Professeur Claire MOUNIER-VEHIER, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de HAUTE NORMANDIE, dont le siège social est à ROUEN (76031 Cedex), CHU Hôpital Charles Nicolle, cardiologie, 1 rue de Germont, représentée par le Professeur Frédéric ANSELME, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie des PAYS DE LOIRE, dont le siège social est à NANTES (44093 cedex 1), Hôpital G et R Laënnec, Clinique Cardiologique, Institut du Thorax, Boulevard Jacques Monod, BP 1005, représentée par le Professeur Jean-Noël TROCHU, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de PICARDIE, dont le siège social est à ABBEVILLE DRUCAT (80132), 933 route nationale, représentée par le Docteur Philippe SALLE, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie du POITOU-CHARENTES, dont le siège est à POITIERS (86000), 22 rue Cloche Perse, représentée par le Professeur Paul MENU, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de PROVENCE, dont le siège social est à MARSEILLE (13015 cedex 05), APM – Groupe Hospitalier de la Timone, Cardiologie – Rythmologie, Stimulation Cardiaque et HTA, 264 rue Saint Pierre, représentée par le Professeur Jean-Claude DEHARO, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie VAL DE RHONE, dont le siège social est à LYON (69006), 5 place Edgar Quinet, représentée par le Professeur Pierre BERNARD, agissant en qualité de Président

Règles et méthodes comptables

LISTE DES ENTITES EXCLUES DU PERIMETRE PAR MANQUE D'INFORMATION

• L'Association de Cardiologie de BASSE NORMANDIE, dont le siège social est à CABOURG (14390), 1 av de Castelnaud, représentée par le Docteur BELIN Annette, agissant en qualité de Président.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 8 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix

h

Règles et méthodes comptables

d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,79 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Les engagements de retraite liés au personnel employé dans les AC sont jugés non significatifs, seul sont retenus ceux de la FFC.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Les aides financières destinées à la recherche attribuées lors de commission scientifique du 2 juin 2022 s'élèvent à 1 195 000 €. Ces attributions de bourses ont été notifiées par courrier au cours du mois de juin 2022.

La CNCC a précisé en janvier 2022 le traitement de ces aides financières. Le fait générateur de la comptabilisation des aides financières correspond à la date de leur octroi, soit la date à laquelle le tiers a été informé de l'octroi du financement, par tout moyen écrit.

Ces aides financières sont donc comptabilisées en charge, en totalité, à la date d'octroi, soit en juin 2022.

Les années précédentes ces bourses étaient comptabilisées en charges constatées d'avance.

Autres éléments significatifs

L'année 2021-2022 est marquée par une reprise des activités qui ont été très impactées par la COVID-19 sur les deux exercices précédents. La FFC a de fait pu reprendre progressivement ses missions sociales : le soutien aux associations régionales dans le cadre des activités de réadaptation physique, la reprise des manifestations de prévention, le relancement du chantier d'actualisation et de production des brochures de prévention.

Le projet de statuts approuvé par l'Assemblée Générale du 29 janvier 2021 est toujours en cours de revue par le ministère de l'Intérieur.

La Charte Fédérale ainsi que la Charte Ethique ont fait l'objet d'une révision et adoption lors de la dernière Assemblée Générale du 25 mars 2022.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	216 210		140	216 070
Immobilisations incorporelles	216 210		140	216 070
- Terrains	17 989			17 989
- Constructions sur sol propre	179 956			179 956
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 039			5 039
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	874 753	54 585	9 285	920 052
- Installations générales, agencements aménagements divers	50 672	1 758		52 429
- Matériel de transport	1 680			1 680
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	331 742	12 449	12 810	331 379
- Biens reçus par legs et donation destinés à être cédés	2 666 485	4 400 542	648 727	6 418 300
- Immobilisations corporelles en cours		10 394		10 394
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 128 315	4 479 727	670 823	7 937 217
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 962 875	22 825		1 985 699
- Autres titres immobilisés	268			268
- Prêts et autres immobilisations financières	4 993	1 609	1 000	5 602
Immobilisations financières	1 968 136	24 434	1 000	1 991 569
ACTIF IMMOBILISE	6 312 661	4 504 161	671 953	10 144 857

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2021 et juin 2022, les bases d'immobilisations 'Début d'exercice' pour six catégories ont été modifiées :

Immobilisations :	Au 30-06-2021 (25 AC)	Au 01-07-2021 (26 AC)
- Autres immos incorp :	215 924	216 210
- Matériel médical :	867 029	874 753
- Installations générales :	50 084	50 672
- Matériel de bureau :	325 604	331 742
- Autres participations	1 962 807	1 962 875
- Prêts et autres immos fi :	4 493	4 993

En tenant compte de la variation de périmètre le montant total des immobilisations en début d'exercice est de 6 312 659 € (contre 6 297 356 € selon l'annexe aux comptes combinés clos le 30 juin 2021) soit un impact de 15 303 €.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	203 934		140	203 794
Immobilisations incorporelles	203 934		140	203 794
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	79 948	8 278		88 227
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 520	192		1 712
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	749 260	54 196	9 285	794 171
- Installations générales, agencements aménagements divers	37 773	3 270		41 043
- Matériel de transport	1 680			1 680
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	304 418	17 412	12 810	309 019
- Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés				
Immobilisations corporelles	1 174 598	83 348	22 096	1 235 850
ACTIF IMMOBILISE	1 378 532	83 348	22 236	1 439 644

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2021 et juin 2022, les bases d'amortissements 'début d'exercice' pour quatre catégories ont été modifiées :

Amortissements :	Au 30-06-2021 (25 AC)	Au 01-07-2022 (26 AC)
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	203 648	203 934
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	744 678	749 260
- Installations générales, agencements	37 185	37 773
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	298 570	304 418

En tenant compte de la variation de périmètre le montant total des amortissements en début d'exercice est de 1 378 532 € (contre 1 477 938 € selon l'annexe aux comptes combinés clos le 30 juin 2021) soit un impact de 99 406 €. La ligne 'biens reçus par legs et donations destinés à être cédés' est reprise dans le tableau des dépréciations.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	999		999	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	999		999	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	188 504	202 423		13 919
Produits résiduels				
Autres				
Total II	188 504	202 423		13 919
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				13 919

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 479 517 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 876 544		1 876 544
Prêts			
Autres	5 602		5 602
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	148 497	148 497	
Autres	4 398 460	4 398 460	
Charges constatées d'avance	50 414	50 414	
Total	6 479 517	4 597 371	1 882 146
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ORGANISMES SOCIAUX-PDTS A RECEVOIR	11 449
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	7 027
INTERETS COURUS	21 126
PRODUITS A RECEVOIR	128 656
INTERETS COURUS S/VALEURS MOBILIERE	165
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	51
INTERETS COURUS A RECEVOIR	21 599
Total	190 073

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
Parts sociales CE	63 291,00	20,00	20,00	1 265 820,00	
Vendome FCP	2 021,73	112,43	113,14	228 738,53	1 426,49
				1 494 558,53	1 426,49

Les valeurs mobilières sont composées de parts sociales de la Caisse d'Epargne et de FCP.

Elles sont évaluées selon la méthode du premier entré premier sorti.

Notes sur le bilan

Ces fonds sont essentiellement de type monétaire.

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	110 709			110 709
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	6 200			6 200
Total	116 909			116 909
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des immobilisations

Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles sont relatives à deux legs.

Dépréciation des créances

Les dépréciations relatives aux créances sont relatives à un legs.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	7 431 749				7 431 749
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	5 979 651	1 743 000		1 400 509	6 322 142
Report à Nouveau	8 354 671	1 648 857	1 400 511		11 404 039
Excédent ou déficit de l'exercice	3 391 857	-3 391 857		1 046 436	-1 046 436
Situation nette	25 157 928		1 400 511	2 446 945	24 111 493
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5 014			2 333	2 681
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	25 162 942		1 400 511	2 449 278	24 114 174

Les fonds propres sont constitués des « Fonds propres sans droit de reprise », des « réserves », du « Report A Nouveau » et de « l'excédent ou déficit de l'exercice » en attente d'affectation. Ces postes sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

Le poste « Fonds propres sans droit de reprise pour le siège » est constitué :

- Du fonds social statutaire : historiquement, ce fonds s'élève à 2 852 845 €,
- Des Autres fonds associatifs de 3 393 630 €.

Le poste « Réserves du siège » de 5 175 860€ est constitué :

- De réserves pour projet associatif,
- De réserves pour la recherche,
- De réserves GQS – Equipement des AC,
- Des réserves pour différents projets (Parcours du coeur, soutien reprise région, gestes qui sauvent, documents de prévention, contenus digitaux, ...)

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2021 et juin 2022, les bases des fonds propres 'Début d'exercice' pour deux catégories ont été modifiées :

Fonds propres :	Au 30-06-2021 (25 AC)	Au 01-07-2021 (26 AC)
- Report à nouveau :	8 281 892	8 354 671
- Résultat de l'exercice :	3 383 579	3 391 857

En tenant compte de la variation de périmètre le montant total des fonds propres en début d'exercice est de 25 157 927 € (contre 25 076 870 € selon l'annexe aux comptes combinés clos le 30 juin 2021) soit un impact de 81 057€.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	456 049				456 049
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	23	31	23		31
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	7 000				7 000
Total	463 072	31	23		463 080
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			8		
Financières					
Exceptionnelles			15		

n

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 685 185 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 734	1 734		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 363 799	1 363 799		
Dettes fiscales et sociales	518 357	518 357		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 801 144	6 801 144		
Produits constatés d'avance	150	150		
Total	8 685 185	8 685 185		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	570 024
INTERETS COURUS A PAYER	1 647
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES	36 935
AUTRES CHARGES A PAYER SUR PERSONNEL	20 077
CHARGES SOCIALES SUR CP	26 656
AUTRES CHARGES A PAYER	142
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	199
DIVERS CHARGES A PAYER	75 508
Total	731 188

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	50 414		
Total	50 414		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	150		
Total	150		

Notes sur le bilan

Fonds reportés legs et donations

Les fonds reportés correspondent aux biens et dettes des dossiers legs et donations acceptés par le Conseil d'administration et restant à encaisser à la clôture de l'exercice.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
Fonds reportés Legs et donations	5 184 034	3 822 015		9 006 049
TOTAL	5 184 034	3 822 015	0	9 006 049

Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel aux dons ou dans le cadre de convention de subvention ou de versement de contributions financières.

Les fonds dédiés portent sur les natures de recettes suivantes : Subventions d'exploitation, contributions financières, ressources issues de la générosité du public (dons, legs et donations).

✓

Notes sur le bilan

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	1 13 205	45 636	108 906			48 936	
Ministère des solidarités et de la santé - Outil scoring 2020-21	24 574		24 574			0	
Ministère des solidarités et de la santé - Prévention arrêt cardiaque 2020-21	47 780		47 780			0	
Ministère des solidarités et de la santé - Prévention arrêt cardiaque 2021-22		45 636				45 636	
AC ALPES - Subvention	37 352		37 352			0	
AC AUVERGNE - Subvention	3 300					3 300	
AC FRANCHE COMTE - Subvention	200		200			0	
Contributions financières d'autres organismes	337 418	91 097	113 879			314 636	
Programme de dénormalisation du Tabac	13 487	22 207	13 487			22 207	
AC ALPES - Dotation FFC	60 590	2 201	11 849			50 943	
AC ANJOU MAINE - Dotation FFC	4 022		523			9 043	
AC AQUITAINE - Dotation FFC	6 813	3 969	1 803			8 979	
AC AUVERGNE - Dotation FFC	5 886		5 217			649	
AC AUVERGNE - Autres organismes	10 000		10 000			0	
AC BOURGOGNE - Dotation FFC	12 428	8 257	7 028			13 657	
AC BRETAGNE - Dotation FFC	3 293	8 525	1 509			10 309	
AC BRETAGNE OCCIDENTALE - Dotation FFC	144		62			82	
AC CHAMPAGNE ARDENNES - Dotation FFC	1 419	1 102	1 311			1 210	
AC CENTRE VAL DE LOIRE - Dotation FFC	2 041		119			1 923	
AC COTE D'AZUR - Dotation FFC	8 100		31			8 069	
AC NORD PAS DE CALAIS - Dotation FFC	9 494		209			9 285	
AC LANGUEDOC ROUSSILLON - Dotation FFC	32 591	7 356	4 013			35 934	
AC MIDI PYRENEES - Dotation FFC	17 160	2 811	5 587			14 404	
AC PICARDIE - Dotation FFC	18 465	3 421	3 924			17 962	
AC PROVENCE - Dotation FFC	6 352		278			6 074	
AC ALSACE - Dotation FFC	13 271	2 520	2 108			13 683	
AC PAYS DE LOIRE - Dotation FFC	11 553	1 100	300			12 353	
AC FRANCHE COMTE - Dotation FFC	27 013	5 898	18 217			14 694	
AC HAUTE NORMANDIE - Dotation FFC	459	940				1 399	
AC LORRAINE - Dotation FFC	28 221	6 729	15 923			19 027	
AC LIMOUSIN - Dotation FFC			374			374	
AC POITOU - Dotation FFC	20 775	7 092	5 239			22 627	
AC ILE DE FRANCE - Dotation FFC		1 050				1 050	
AC ANTILLES GUADELOUPE - Dotation FFC	23 862		5 165			18 697	
Ressources liées à la générosité du public	859 791	5 009	73 230			791 570	
Legs pour la recherche de la région Lyonnaise	191 203		50 000			141 203	
Legs pour le service de cardiologie de l'hôpital Villeneuve à Montpellier	475 863					475 863	
Dons affectés		5 009				5 009	
AC BOURGOGNE	79 877		15			79 863	
AC ILE DE FRANCE	110 598		23 215			87 382	
AC NORD PAS DE CALAIS	2 250					2 250	
TOTAL	1 310 414	141 742	297 015			1 155 142	

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2021 et juin 2022, les bases des fonds dédiés "Début d'exercice" ont été modifiées :

Au 30-06-2021	Au 01-07-2021
(25AC)	(26 AC)
1 289 640	1 310 414

En tenant compte de la variation de périmètre le montant total des fonds dédiés en début d'exercice est de 1 310 414 € (contre 1 289 640 € selon l'annexe aux comptes combinés clos le 30 juin 2021) soit un impact de 20 775 €.

Notes sur le compte de résultat

Ressources

Tableau des ressources

Ressources de l'année	30/06/2022
Cotisations	1 165 711
Echanges de fichiers	13 301
Prestations de services	81 474
Concours publics et subventions d'exploitation	157 237
Collecte de dons	6 568 645
Mécénat	38 118
Legs, donations et assurances-vie	5 562 675
Contributions financières	161 577
Transfert de charges	8
Utilisation fonds dédiés	297 015
Transfert de charges	
Autres produits	590
Total des ressources	14 048 350

Legs, donations et assurances-vie

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » au compte de résultat s'élevant à 5 562 675 € est constitué de la somme des comptes suivants :

PRODUITS	10 033 416
Montant perçu au titre d'assurances vie	2 998 996
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	6 334 285
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	700 135
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	-
CHARGES	4 470 742
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	648 727
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	3 822 015
SOLDE DE LA RUBRIQUE	5 562 675

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 44 745 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Résultat financier

	30/06/2022	30/06/2021
Produits financiers de participation	26 255	22 941
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	46 011	57 633
Reprises sur provisions et transferts de charge		40 039
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	72 265	120 613
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés		46
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		46
Résultat financier	72 265	120 568

Impôts sur les Sociétés à taux réduit

La FFC, et les Associations de Cardiologie sont assujetties à l'impôt sur ses revenus fonciers et ses revenus de capitaux mobiliers. L'impôt dû au titre des revenus perçus au cours de l'exercice 2020-2021 s'élève à 12 912 € et se décompose de la façon suivante :

Revenus	Base	Taux	Impôts
Loyers encaissés			
Intérêts compte courant SCI	22 308	24%	5 354
Intérêts parts sociales	15 127	15%	2 269
Intérêts compte courant CE	16 076	24%	3 858
Intérêts SCL Associatis	5 068	24%	1 216
Intérêts AC	897	24%	215
Total	59 476		12 912

Notes sur le compte de résultat

Contributions volontaires en nature

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					-
Mises à disposition gratuites de biens	43 729				43 729
Prestations de services					-
Personnel bénévole	2 645 637			18 216	2 663 853
TOTAL	2 689 366	-	0	18 216	2 707 582

La Fédération française de Cardiologie fait figurer dans cette rubrique depuis plusieurs années la valorisation des heures de bénévolat.

La valorisation des heures des bénévoles est effectuée sur la base d'une moyenne du SMIC mensuel en vigueur du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Cette valorisation tient compte des charges sociales au prorata temporis des incidences des évolutions de taux.

Le bénévolat est valorisé à 239 K€ au 30 juin 2022 pour le Siège.

Le bénévolat est valorisé à 2 469 K€ au 30 juin 2022 pour les Associations de Cardiologie.

La valorisation des contributions volontaires en nature dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC
- Encadrement : 2 fois le SMIC
- Expertise : 5 fois le SMIC
- Autre : 150€ TTC de l'heure (pour les experts)

Les mises à disposition gratuites de bien représentent 44 K€ et concernent uniquement les Associations de Cardiologie. Néanmoins, cette valorisation n'est pas exhaustive. En effet certaines associations ont rencontré des difficultés pour recenser et valoriser ces contributions volontaires en nature.

La valorisation des locaux est fournie par le prestataire mettant à disposition les salles.

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Bourses attribuées Ex 2016-2017	127 635
Bourses attribuées Ex 2017-2018	555 168
Bourses attribuées Ex 2018-2019	414 542
Bourses attribuées Ex 2019-2020	475 200
Bourses attribuées Ex 2020-2021	887 620
Bourses attribuées Ex 2021-2022	2 766 900
Autres engagements donnés	5 227 065
Total	5 227 065

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA	4 386 000
Assurance vie	607 219
Autres engagements reçus	4 993 219
Legs nets à réaliser	
Total	4 993 219

Les engagements reçus au 30 juin 2022 se décomposent ainsi :

- Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA : 4 386 000 €
- Assurance Vie : 607 219 € (dont 544 801 € à destination des Associations de Cardiologie)

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 51 549 Euros

Autres informations

Autres informations

La contribution de chacune des entités combinées représentant plus de 90% du total des fonds associatifs est la suivante :

- Fédération Française de Cardiologie : 71,20%
- Association de Cardiologie du Rhône : 4,96%
- Association de Cardiologie du Limousin : 2,40%
- Association de Cardiologie du Nord Pas de Calais : 1,89%
- Association de Cardiologie de la Bretagne : 1,26%
- Association de Cardiologie de la Lorraine : 1,25%
- Association de Cardiologie de la Bourgogne : 1,11%
- Association de Cardiologie du Languedoc Roussillon : 1,03%
- Association de Cardiologie de Picardie : 0,76%

Notes sur CROD et CER

Présentation du compte de résultat par origine et destination (CROD)

Définition

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et le total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le CROD est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du CER et sera présentée au point suivant relatif à la présentation du CER.

Les fonds reportés correspondent aux biens et dettes des dossiers legs et donations acceptés par le Conseil d'administration et restant à encaisser à la clôture de l'exercice.

Notes sur CROD et CER

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 30/06/2022		Exercice 30/06/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 402 557	11 993 220	14 114 266	13 768 116
1.1 Cotisations sans contrepartie	193 657	5 529	123 312	6 144
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	6 572 595	6 417 138	6 575 369	6 504 153
- Legs, donations et assurances-vie	5 502 675	5 498 923	7 359 887	7 202 120
- Mécénat	34 168	34 168	6 657	6 657
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	39 463	39 463	49 042	49 042
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 260 596		524 259	
2.1 Cotisations avec contrepartie	975 665		291 874	
2.2 Parrainage des entreprises			0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	133 854		116 550	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	150 777		115 835	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	161 720		268 380	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		46 447	46 447
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEBES ANTERIEURS	297 015	50 000	215 085	123 000
TOTAL	14 121 888	12 043 220	15 158 438	13 937 563
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	10 392 661	8 167 767	6 801 812	6 115 968
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	10 392 661	8 167 767	6 801 812	6 115 968
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 748 406	2 748 326	2 693 510	2 693 308
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 748 406	2 748 326	2 693 510	2 693 308
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 872 567	1 392 408	1 614 550	1 483 534
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		0	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	12 948		13 471	
6 - REPORTS EN FONDS DEBES DE L'EXERCICE	141 742	5 009	661 515	475 864
TOTAL	15 168 324	12 313 510	11 784 858	10 768 671
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 046 436	-270 290	3 383 580	3 168 892

u

Notes sur CROD et CER

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 30/06/2022		Exercice 30/06/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 707 582	238 533	1 154 522	210 054
Bénévolat	2 663 853	238 533	1 118 306	210 054
Prestations en nature	43 729	0	36 216	0
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	2 707 582	238 533	1 154 522	210 054
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 689 366	220 317	1 151 882	207 414
Réalisées en France	2 689 366	220 317	1 151 882	207 414
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	18 216	18 216	2 640	2 640
TOTAL	2 707 582	238 533	1 154 522	210 054

Produits par origine

Les produits du CROD sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont constitués essentiellement des « Dons », « Legs, donations et assurances-vie », « cotisations sans contrepartie » et du « Mécénat ».

Par ailleurs, dans les autres produits liés à la générosité du public figurent les produits financiers (autres que ceux provenant de la créance rattachée à la participation SCI/FFC) compte tenu du fait que la trésorerie provient principalement des ressources issues de la générosité du public.

Néanmoins, les dons et les assurances vies reçus par les associations de Cardiologie n'ont pas été affectés dans la colonne « générosité du public ». En effet, les associations régionales ne font pas appel à la générosité du public.

Produits non liés à la générosité du public

Sont inscrits dans cette rubrique :

- Le poste « contributions financières » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif.
- Le poste « Cotisations avec contrepartie » constitué des cotisations des membres, des participations des adhérents des clubs à la phase III.
- Les « autres produits » constitués principalement des produits de la mise à disposition de personnel, des recettes de sponsoring, du congrès, des locations de fichiers, et des produits financiers issus de la créance rattachée à la participation SCI/FFC.
- Les dons & assurance vie perçus par les associations de cardiologie puisque ces dernières n'effectuent aucune campagne de sollicitation active du grand public.
- Les cotisations sans contrepartie reçues par les associations de Cardiologie n'ont pas été affectées dans la colonne « générosité du public », compte tenu que les associations régionales ne font pas appel à la générosité du public.

v

Notes sur CROD et CER

Charges par destination

Les postes de charges par destination se structurent de la manière suivante :

Le poste « **Missions sociales** » correspond uniquement aux activités réalisées en France. Les missions sociales regroupent les charges directes et indirectes engagées par chacune d'elles en conformité avec l'objet social défini dans l'article 1 des statuts de la Fédération. Elles sont définies dans les statuts comme suit :

- Informer et éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires.
- Promouvoir et financer la recherche en cardiologie
- Inciter le public à se former aux gestes qui sauvent
- Apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques
- Coordonner dans le cadre statutaire les actions des diverses associations adhérentes
- Assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public
- Assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales

Les missions sociales se décomposent ainsi :

Missions sociales	30/06/2022 Montant
Missions sociales FFC	8 437 462
Missions sociales Associations de Cardiologie	1 955 199
TOTAL	10 392 661

Le poste « **Prévention** » comprend :

- Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :
 - Ensemble des coûts liés à la production de supports d'information prévention : frais de conception, fabrication, transport, routage et affranchissement
 - Ensemble des coûts liés à la production et mise à disposition d'outils de prévention : frais de conception, fabrication, maintenance, transport, routage et affranchissement
 - Ensemble des coûts de conception, accompagnement, organisation et diffusion de nos campagnes nationales
 - Ensemble des coûts liés à l'organisation ou participation d'action de lobbying auprès de prescripteurs
 - Le coût des assurances couvrant les manifestations de prévention organisées par l'ensemble du réseau
 - La quote part du coût des messages de prévention pouvant être insérés dans des supports utilisés dans le cadre de la collecte de dons (calculé pour chaque support au pourcentage d'occupation d'espace sur le livrable) et autres livrables de communication de la FFC tels que le rapport d'activité.

Ces activités sont assurées par différentes équipes de salariés au sein de la FFC qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « **Recherche Médicale** » comprend :

- Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :
 - Bourses de financement attribué sur l'exercice
 - Frais de participation et d'organisation à l'évènementiel recherche
 - Frais de déplacements des membres de la commission scientifique
 - Le coût salarial chargé des membres du service recherche
 - Les frais de téléphonie mobile du responsable de service recherche

Le poste « **Aide à la réadaptation** » comprend :

- Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :
 - La participation financière accordées aux Associations de Cardiologie pour l'encadrement des activités de Phase III
 - La quote part de masse salariale chargée affectée au suivi de cette activité

Le poste « **Frais de coordination des associations** » consiste à contribuer au soutien financier des 27 Associations de cardiologie et de leurs 263 clubs Cœur et santé au moyen d'une dotation annuelle calculée sur la base de critères énumérés dans la charte. Cette dotation est destinée au financement des actions et campagnes d'information et de sensibilisation, à des initiatives régionales conformément aux objectifs statutaires ; sont comprises également des dépenses relatives à l'animation et à la gestion des Associations de Cardiologie et des Clubs Cœur et Santé grâce à des rencontres, des supports de formation, des bulletins de communication de liaison interne, et enfin au personnel rattaché à cette activité.

h

Notes sur CROD et CER

Ce poste comprend :

- Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :
 - Les dotations financières accordées aux associations régionales et clubs cœur et santé pour le financement des actions entrant dans le champ de nos missions sociales
 - 75% du coût d'équipement et de mise à disposition d'outils de visibilité à destination des régions
 - Les frais relatifs à l'organisation des événements de coordination au niveau national (frais de déplacement, réception) dans le cadre des commissions AC-CCS, Parcours du Cœur, Journée des Régions
 - Les honoraires de prestataires d'accompagnement des associations régionales dans la gestion administrative, financière et juridique (honoraires comptables, paie et avocats)
 - 100% de la masse salariale chargée ainsi que les frais de mission et coûts de locations de bureaux des coordonnateurs régionaux
 - Les frais de déplacements des administrateurs FFC /ou salariés dans le cadre d'événements ou de réunions organisées en région
 - Les frais de téléphonie mobile des membres de l'équipe mobilisation des régions et des coordonnateurs régionaux

Ces activités sont assurées par différentes équipes de salariés au sein de la FFC qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » comprend :

- Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :
 - Le coût d'accompagnement stratégique en collecte de fonds
 - La quote part du coût de rédaction, conception des campagnes d'appels à la générosité du public (reliquat de ce qui n'a pas été affecté en prévention)
 - Les frais de fabrication et d'affranchissement des publipostages et des reçus fiscaux
 - Les locations et échanges d'adresse
 - La mise à jour des fichiers et des bases de données
 - Les frais relatifs aux outils de collecte (plateforme de dons, dons par sms)
 - La fabrication des bulletins de prélèvements automatiques
 - Les honoraires ou frais de sous-traitance d'actions de collecte (street marketing, phoning)
 - Les frais de traitement des dossiers de legs (frais de déplacement, frais d'avocats)
 - Les frais d'insertions publicitaires dans les revues spécialisées
 - Les frais de la ligne téléphonique dédiées aux demandes d'informations testateurs
 - Les frais de fabrication et d'affranchissement des publipostages et plaquettes legs
 - Les frais de participation aux événements de prospection (salons, colloques)
 - Le coût du téléphone mobile des responsables de service collecte et libéralités

Ces activités sont assurées par les équipes dons et libéralités qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « **Frais de Fonctionnement et frais de communication institutionnelle** » regroupe :

- Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :
 - Les honoraires d'expertise comptable relatif aux comptes sociaux et comptes combinés de la FFC
 - Les honoraires du commissaire aux comptes, avocats et autres prestataires d'accompagnement sur des sujets hors collecte et mission sociale
 - Les cotisations d'adhésion aux différents organismes
 - Les assurances générales de la FFC
 - Les frais de documentation générale
 - Les remboursements des frais de déplacement des bénévoles pour les instances
 - Les impôts et taxes hors IS
 - Les charges financières comprenant les intérêts d'emprunts et les frais financiers (frais de virement, commissions, frais de tenue de compte)
 - La formation du personnel
 - La maintenance informatique
 - Les insertions publicitaires, relations presse institutionnelle, les coûts de gestion et de mise à jour de l'image de marque de la FFC
 - Le coût de conception, fabrication et impression des documents de communication institutionnelle
 - La masse salariale chargée du personnel administratif (comptabilité, gestion, ressources humaines, direction, informatique) hors temps affecté sur les autres activités de la FFC
 - La quote part de masse salariale du temps passé par l'équipe communication sur la communication institutionnelle

Tous ces postes sont également composés de coûts indirects composé d'une quote part de charges communes affecté sur les différents postes selon le type de coûts, à savoir :

- Loyers et charges locatives :
 - Ces charges sont réparties en fonction de l'occupation de l'espace par les salariés au sein de la Maison du Cœur par période et de l'affectation de leur masse salariale sur la période précédente
- Fournitures de bureaux, location machine à eau :



Notes sur CROD et CER

- Ces charges sont réparties en fonction de la répartition de la masse salariale des salariés présents à la Maison du Cœur sur la période précédente
- Location machine à affranchir et affranchissements postaux
 - Les frais d'affranchissement postaux sont suivis et affectés à partir d'un codage de consommation dans la machine à affranchir
 - Les frais de location sont répartis à partir de la répartition de la consommation de la période précédente
- Téléphonie mobile :
 - Responsables de service collecte et libéralités : 100% frais de collecte
 - Responsable de service recherche : 100% mission sociale recherche
 - Equipe mobilisation des régions : 100% mission sociale coordination des régions
 - Equipe communication : 80% mission sociale prévention, 20% communication institutionnelle
 - Responsable administrative et financière : 100% fonctionnement
 - Direction : 100% frais de fonctionnement

Les postes « Dotations aux provisions et dépréciations », « Impôt sur les bénéfices » et « Reports en fonds dédiés de l'exercice » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les principes et règles d'affectation permettant d'évaluer les charges par destination sont présentés ci-dessous et correspondent aux règles définies antérieurement au nouveau règlement pour établir la colonne « Emplois » du CER.

Principes d'affectation des charges

- **Missions sociales** : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les charges directement affectables à une mission sociale et les charges indirectes réparties selon des clés de répartition (m² et/ou la masse salariale).

Les missions sociales sont financées par :

- Les ressources non appel à la générosité du public affectées
- Les ressources appel à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice et si besoin par prélèvement du stock initial.

Les missions sociales réalisées par les associations de Cardiologie sont financées, dans l'ordre suivant, par : les produits identifiés en comptabilité analytique comme affectés directement aux missions sociales et enfin par prélèvement sur les réserves issues du stock initial.

- **Frais de recherche de fonds** : Les dépenses liées à la recherche de fonds sont financées à 100% par l'appel à la générosité.
- **Frais de fonctionnement** : Les frais de fonctionnement sont financés par :
 - Les ressources non appel à la générosité du public disponibles sur l'exercice
 - Les ressources appel à la générosité du public

Notes sur CROD et CER

Tableau de réconciliation du compte de résultat (CR) avec le CROD

Au regard des règles d'affectation exposées ci-dessus, voici un tableau de réconciliation des postes de charges du compte de résultat avec les postes de charges par destination du CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche et de développement		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Valeurs autres comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les		Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger					Autres ressources	Autres produits liés à la générosité du public			Autres produits non liés à la générosité du public
	Realisées en France par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Versements par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Achats de marchandises											0	
Variation de stock	11 575		1 371		34						12 920	
Autres achats et charges externes	4 522 411		2 320 017		1 115 453						7 957 882	
Aides financières	4 054 114				105 748						4 159 862	
Impôts, taxes et versements assimilés	63 295		48 896		22 741						134 931	
Salaires et traitements	1 137 199		252 355		409 443						1 798 996	
Charges sociales	481 568		123 122		172 394						777 083	
Dotations aux amortissements et dépréciations	54 893		1 127		27 329						83 349	
Dotations aux provisions											0	
Représentations déduites										141 742	141 742	
Autres charges	67 526		1 580		17 655						86 761	
Charges financières					0						0	
Charges exceptionnelles	80				1 770						1 850	
Participations des salariés aux résultats											0	
Impôts sur les bénéfices										12 946	12 946	
TOTAL	10 342 601		2 748 406		1 872 357					141 742	15 146 324	

2

Notes sur CROD et CER

Présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources au 30 juin 2021 est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le compte d'emploi des ressources présenté ci-joint regroupe l'ensemble des opérations de la Fédération Française de Cardiologie (FFC) ayant son siège au 5, rue des colonnes du Trône dans le 12ème arrondissement de Paris et des 26 associations régionales de Cardiologie.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	8 167 767	6 115 988	1.1 Colocations sans contrepartie	5 529	6 144
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	6 417 138	6 504 193
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vo	5 496 323	7 202 120
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	34 168	6 657
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	39 463	49 042
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 748 326	2 693 306			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 392 408	1 483 534			
TOTAL DES EMPLOIS	12 308 501	10 292 808	TOTAL DES RESSOURCES	11 993 220	13 768 116
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		46 447
5 - REPORTS EN FONDS DEBES DE L'EXERCICE	5 009	475 864	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBES ANTERIEURS	50 000	123 000
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-270 290	3 168 892	DEBIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	12 043 220	13 537 563	TOTAL	12 043 220	13 937 563
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBES)	17 245 183	14 064 057
			(*) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-270 290	3 168 892
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		11 435
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBES)	16 974 893	17 245 183

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021		Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	220 317	207 414	Bénévolat	238 533	210 054
Réalisées à l'étranger	220 317	207 414	Prestations en nature	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	18 216	2 640			
TOTAL	238 533	210 054	TOTAL	238 533	210 054

Fonds dédiés liés à la générosité du public	Exercice N	Exercice N-1
---	------------	--------------

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	667 068	314 204
(-) Utilisation	50 000	123 000
(+) Report	5 009	475 864
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	622 077	667 068

Notes sur CROD et CER

Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP)

Les ressources issues de la GP sont constituées des dons de particuliers et d'entreprises sans conventions de mécénat, des legs & donations, des cotisations sans contrepartie, des produits d'assurance-vie ainsi que de produits de mécénat. Néanmoins, les dons et les assurances vies reçus par les associations de Cardiologie n'ont été affectés dans la colonne « générosité du public ». En effet, les associations régionales ne font pas appel à la générosité du public.

Ces postes sont identiques à ceux du CROD et du compte de résultat.

Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture correspond au solde de clôture du 30 juin 2021. Ce solde de ressources GP s'élève à 17 245 183 €.

Ressources collectées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au CROD. Elles sont constituées des « Dons », « legs & donations, assurances-vie » et « mécénats ». Elles s'élèvent à 11 993 220 €, soit 84,93% des ressources du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Ressources employées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique financent en priorité les missions sociales. Si les ressources issues de la GP sont supérieures au total des Missions sociales, le surplus financera les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public puis les frais de fonctionnement.

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par la Fédération et les Associations de Cardiologie pour un montant de 12 308 501 € réparti comme suit :

- Missions sociales réalisées en France : 8 167 767 € soit 66,36%
- Frais de recherche de fonds : 2 748 326 € soit 22,33%
- Frais de fonctionnement et les frais de communication institutionnelle : 1 392 408 € soit 11,31%

Enfin, les dotations et reprises sur fonds dédiés de la générosité du public représente l'utilisation des fonds liés à la GP affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la GP lorsque la ressource concernée n'a pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources GP non affectées.

Investissements financés dans l'année

Les investissements sont prioritairement financés par les ressources émanant de la générosité du public.

Les investissements nets d'amortissements financés par des ressources GP sont nuls sur cet exercice.

Les désinvestissements nets liés à la générosité du public sont nuls sur cet exercice.

Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde de clôture

Le solde de clôture correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la GP collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde de ressources GP est reporté au financement des années suivantes et s'élève à 16 974 893 €.